



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Objet : Vous planifiez une randonnée en plein air ? Avez-vous pensé à tout ?

En ce retour de la saison froide, les policiers rappellent aux amateurs de plein air quelques conseils de sécurité pour assurer une pratique sécuritaire de leurs activités.

En tout temps, lorsque vous partez en randonnée, il est fortement recommandé d'aviser au préalable un proche de votre destination, votre itinéraire ainsi que de l'heure prévue de votre retour. Cette mesure de précaution facilitera les recherches si vous vous égariez ou si un pépin survient lors de votre excursion.

De plus, pour votre sécurité, assurez-vous de :

- consulter la météo avant de partir
- pratiquer votre activité le jour plutôt que la nuit
- porter des vêtements bien adaptés à votre activité
- demeurer dans les sentiers balisés
- éviter de partir seul
- vous munir d'une trousse de survie

Votre trousse de survie devrait contenir un jeu d'outils de base, des bougies d'allumage, des articles de premiers soins, un couteau, une carte et une boussole (et/ou un GPS), des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche, un sifflet et une couverture légère traitée à l'aluminium. Lors de longues randonnées, emportez également des signaux lumineux et des aliments riches en calories, tels que du chocolat et des sachets d'aliments déshydratés.

Notons qu'il est également important de vous réapproprier les techniques de lecture de cartes, boussoles et GPS avant votre départ. Si vous possédez un téléphone satellite, vous devez aussi connaître le numéro d'urgence de la région où vous vous trouvez.

Surtout, assurez-vous de prendre en considération vos capacités réelles avant d'opter pour une activité qui pourrait s'avérer trop exigeante et posez-vous la question : « Suis-je équipé pour passer la nuit en plein air si je suis égaré ? » Si c'est le cas, vous êtes sur le bon chemin ! Bonne randonnée !

-30-

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec
Région Estrie/Centre-du-Québec
819 572-6050